



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lancement de la campagne de sécurité des loisirs nautiques en Gironde

SDML Arcachon

Lundi 5 mai – 15h30 – Associations et mairies

Sommaire

Campagne de sécurité des loisirs nautiques

1. Bilan de la campagne 2024
2. Les évolutions générales
3. Les objectifs de la campagne 2025
4. Spécificités en Gironde
5. L'information de l'utilisateur



1. Bilan de la campagne 2024

1. Bilan de la campagne 2024

Bilan des contrôles en mer sur la période estivale par l'Ulam 33, la BSL de Lège-Cap-Ferret et la BN Arcachon :

- **2347 contrôles** de loisirs nautiques, VNM, navires à moteur, à voile. (dans les 300m et hors bande des 300m)

- **pour 270 infractions relevées** (contre 457 en 2023)
dont 175 (contre 171 en 2023) infractions relatives au matériel de sécurité, et 51 (contre 172 en 2022) infractions aux excès de vitesse/zone de navigation, représentent + 60% des procédures

Cette année : 75 relevés d'infraction relatifs à des défauts de titre de conduite

Sur les 19 PV d'excès de vitesse transmis au SDML :

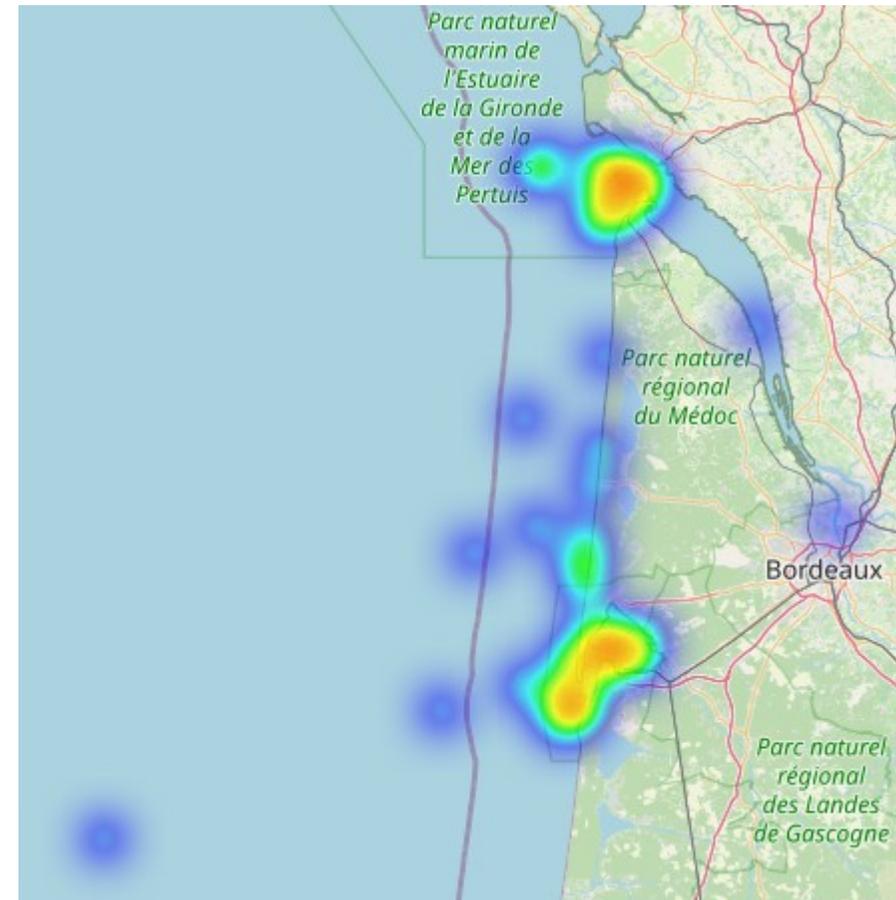
- 12 suspension de permis (2 semaines à 2 mois)
- 3 avertissements
- 4 personnes qui n'ont pas pris rendez-vous → TM

Les opérations coordonnées par le CROSS Atlantique pendant la saison 2024 en Gironde

Bilan des opérations de sauvetage par le CROSS ETEL en 2024 :

- saison mai – octobre 2024
265 opérations pour la Gironde dont 170 pour le bassin d'Arcachon
- Soit : 100 SAR / 148 MAS / 17 DIV
- 192 navires de plaisance
- 45 loisirs nautiques

- 2 opérations impliquant au moins 1 décès

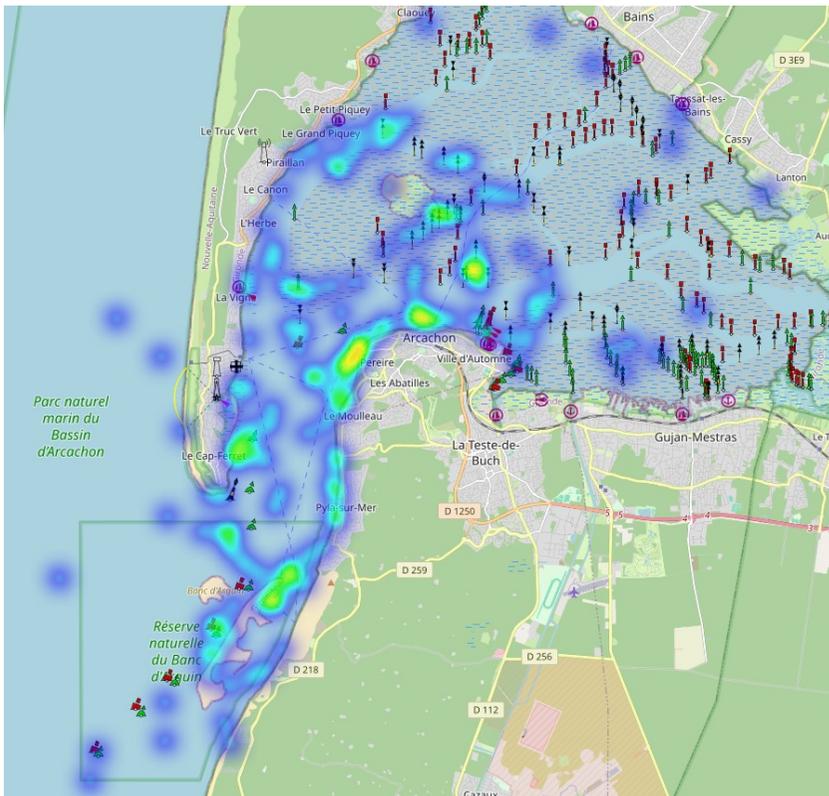


Sources : SNOSAN

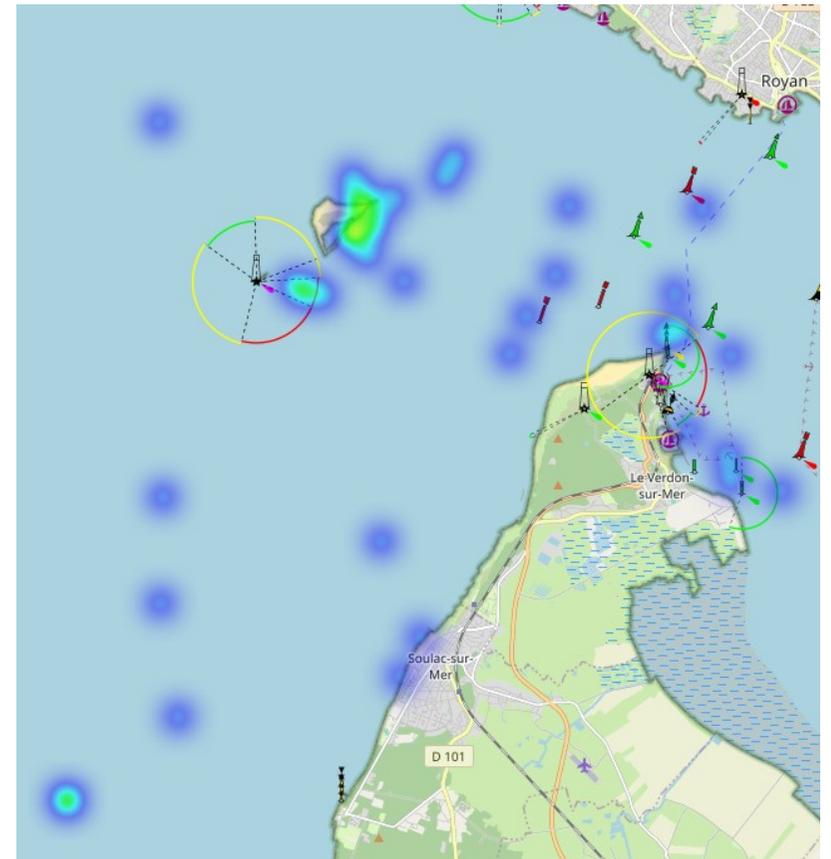
Les opérations coordonnées par le CROSS Atlantique pendant la saison 2024 en Gironde

Principales zones d'intervention : le bassin d'Arcachon et l'estuaire de la Gironde et plus particulièrement :

- plages et littoral de la commune d'Arcachon
- RNN du banc d'Arguin
- diffus le long de la côte de Lège-Cap Ferret
- Intra-Bassin



Sources : SNOSAN



2. Évolutions générales

Division 240

Modification majeures de la division 240 dans l'arrêté du 11/10/24

Déclaration de location pour les navires et VNM proposées à la location ou au prêt

Annexe 240-A.6 doit être rempli et présente à bord ds navire ou VNM à moteur en location ou en prêt

Objectif : établit un lien direct entre utilisateur et propriétaire et facilite les opérations d'assistance, sauvetage et missions de contrôle en mer

Evolution des règles d'obligation d'emport de VFI

La classification des EIF est désormais alignée sur la norme NF EN ISO 12402, avec trois niveaux de performance : 50, 100 et 150. Le type de navigation et l'éloignement à la cote indique le niveau de performance nécessaire.

La VFI doit prendre en compte ce niveau ainsi que le poids de la personne.

Obligation d'utilisation de court-circuit et d'avoir un second accessible à bord

Pour les coupe-circuits électronique, un passager doit rester au poste de pilotage afin d'éviter toute manipulation de la manette des gaz

Evolution des règles d'obligation d'emport de VFI

	VNM	Navire
Inférieur à 2 milles	50 (porté par l'individu)	50 porté par l'individu
		une combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse et de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique – la combinaison doit être portée
Entre 2 et 6 milles	100 (porté par l'individu)	NP 100 par individu
		NP 50 porté par l'individu
		<p>Une combinaison humide en néoprène ou sèche qui présente les caractéristiques suivantes :</p> <p>a) une flottabilité minimale positive de 50 N intrinsèque et qui assure la protection du torse et de l'abdomen ;</p> <p>b) de couleur vive autour du cou ou sur les épaules. Cette dernière exigence n'est pas requise si un dispositif lumineux est fixe en permanence sur la combinaison. Ce dispositif doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins 6 heures. Il peut être de type lampe flash, lampe torche ou cyalume.</p> <p>Cette combinaison doit être portée</p>
Supérieur à 6 milles	Navigation interdite	NP 150 par individus dans le navire

Nouveau format de permis plaisance



FACE AVANT / FRONT



FACE ARRIÈRE / BACK

MOYENS DE CONTRÔLE / CHECKING METHODS


 À la vue
By sight


 Au toucher
By touch


 À la loupe
With
a magnifying glass


 Lumière ultraviolette
Under UV light


 Via un smartphone
Smartphone reader


 À l'inclinaison
By tilting the card



FACE AVANT / FRONT

1  **Color Shifting Image**
 La balise cardinale ouest est presque transparente en vue de face. Lorsque les encres reflètent la lumière, les couleurs apparaissent : bleu et jaune. Les couleurs s'inversent lorsque le document est incliné. Le CSI est fluorescent sous UV.
 The west cardinal mark is almost transparent when viewed from the front. When the inks reflect the light, the colors appear: blue and yellow. The colors reverse when the document is tilted. CSI fluoresces under UV light.

2  **QR Code**
 Le Qr Code renvoie vers un site internet qui détaille les prérogatives et les codifications des réserves médicales du permis ainsi que leurs traductions.
 The Qr Code links to a website, which provides translations of the prerogatives, as well as the codifications of the medical reserves.

3  **Multiple Laser Image**
 Zone lenticulaire avec alternance entre la photo du porteur et le numéro de document, qui apparaît/disparaît graduellement.
 Lens with switch between the photo of the bearer and the document number, which gradually appears/disappears.

4  **Microtexte / Microtext**
 Le microtexte est composé des phrases « Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur » et « République Française ».
 The microtext is composed of the sentences «Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur» and «République Française».

5  **Guilloches sur le portrait**
Guilloches on the portrait
 Le design intègre des guilloches.
 The design integrates guilloches.

6  **Numéros / Numbers**
 Deux numéros sont apposés : le numéro de titre qui correspond au document et le numéro de permis qui est propre au plaisancier.
 Two numbers are affixed: the document number, which corresponds to the document, and the licence number, which is specific to the boater.

FACE ARRIÈRE / BACK

7  **Fond sécurisé / Secure background**
 Le design intègre des guilloches.
 The design integrates guilloches.

8  **Gravure laser / Laser engraving**
 Les données du porteur sont gravées au laser en cœur de carte.
 Bearer's data laser engraved into the heart of the card.

9  **Code sécurisé**
 Code sécurisé intégrant les données biographiques du porteur ainsi que son portrait.
 Secured code including bearer biographical data and his portrait.

10  **Irisation / Rainbow printing**
 Le fond est composé d'une irisation bleu marine - bleue - bleu marine.
 The background is composed of a rainbow printing navy blue-blue-navy blue.

11  **Numéro de suivi / Tracking number**
 Un numéro est gravé au laser sur le document vierge pour en assurer la traçabilité.
 A number is laser engraved on the blank document to ensure its traceability.

3. Objectifs de la campagne 2024

Les priorités sur la façade Atlantique : lettre de cadrage encore en projet

Répression des infractions

Structures commerciales et associatives : en cas de constatations d'irrégularités en mer le contrôle doit se poursuivre avec des contrôles terre

SA à privilégier : retrait/suppression des titres de conduite

Nouvelles réglementations

Evolution division 240 de 2023 (coupe circuit , combinaison néoprène VNM) – verbalisation
Evolution division 240 de 2024 (compas magnétique, EIF, contrat location) – sensibilisation

VNM = attention particulière (conditions de location, titre de conduite, matériel de sécurité, limitations de vitesse)

Les priorités sur la façade Atlantique : lettre de cadrage encore en projet

Parcs éolien – non concernés

Loisirs nautiques et plaisance

Forte mortalité par noyade → sensibiliser sur les conditions météorologique et les marées, implication dans les dispositifs de surveillance des plages

Courrier à destination des communes pour qu'ils véhiculent des messages de prévention

Vigilance concernant la pratique de loisir nautique avec flotteur : rappel de bonne pratiques et du matériel nécessaire au delà des 300m

4. Spécificités en Gironde

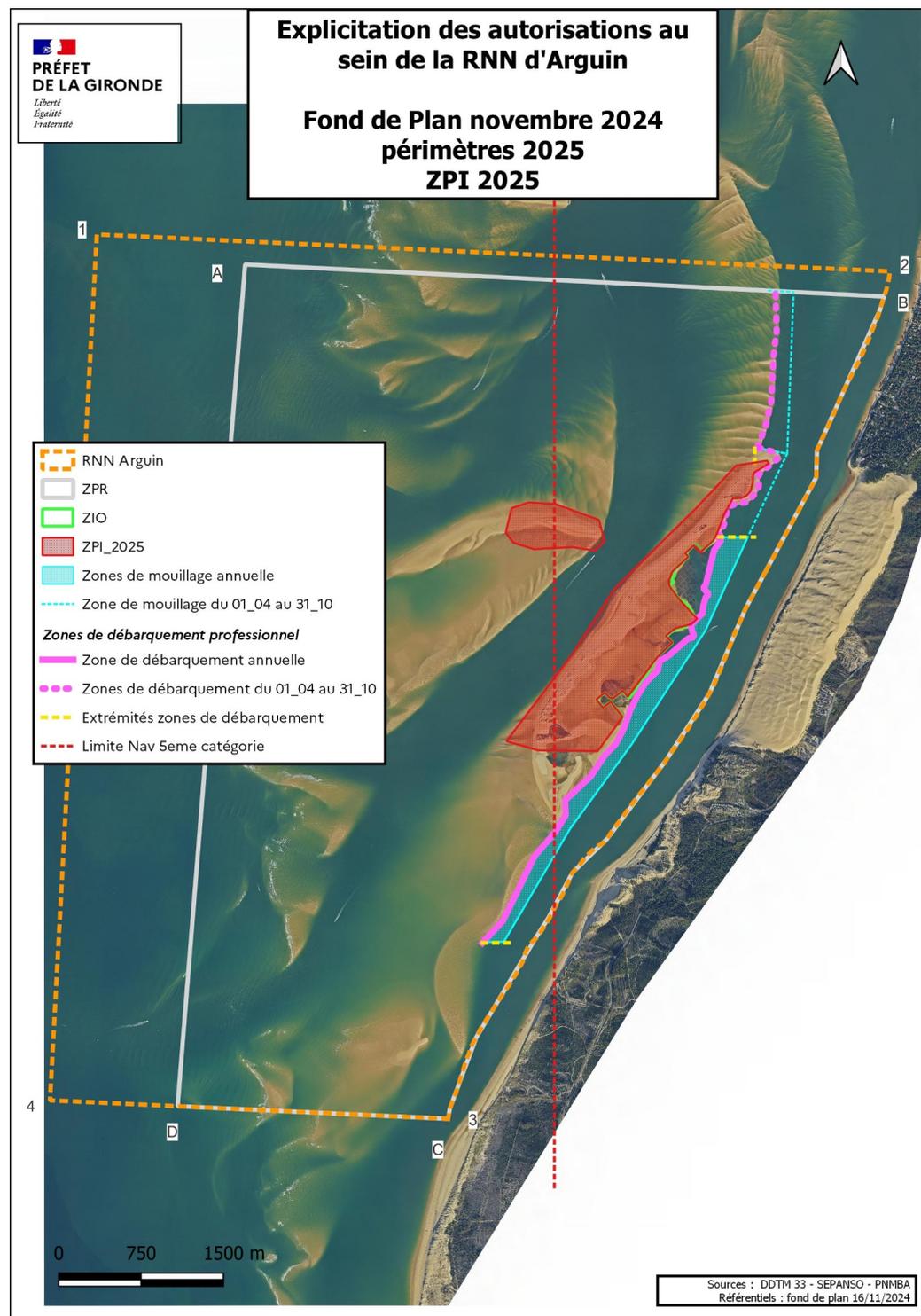
RNN Arguin

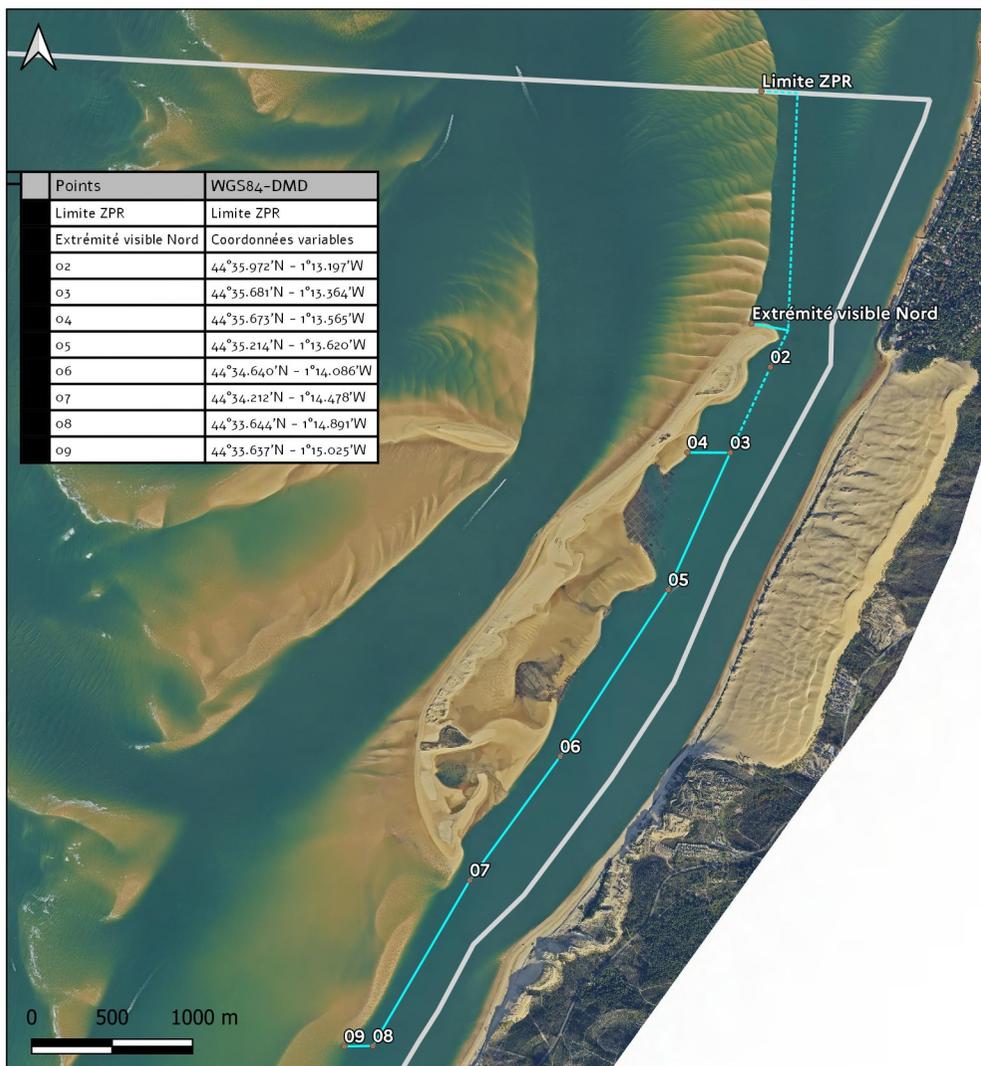
Modification des périmètres au sein de la RNN Arguin (en projet)

- Suppression de débarquement professionnels
- Élargissement des zones de débarquement et de mouillage vers le sud et composante saisonnière au nord
- Réévaluation de la ZPI

Calendrier :

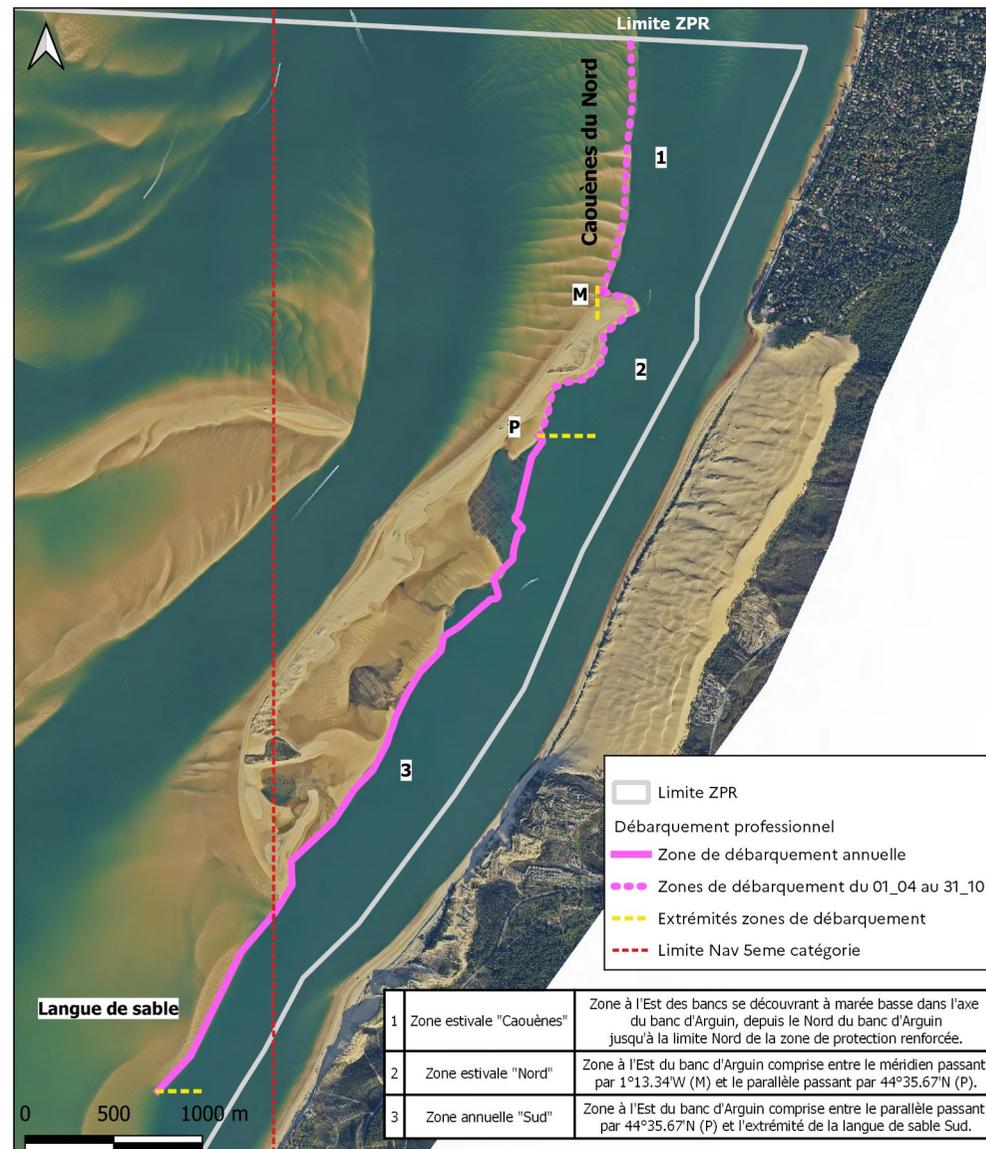
- Préparation du projet le 25/04
- CNL le 15/05 matin
- Comité consultatif de la RNN le 15/05 après-midi
- Passage bureau du parc 23/05
- Prise d'un nouvel arrêté (Préfet Maritime)





Zones de mouillage * Accostage interdit
 — Zone de mouillage restreinte □ Limite ZPR
 - - - Zone de mouillage étendue

Sources : DDTM 33 - SEPANSO - PNMB
Référentiels : fond de plan 16/11/2024



□ Limite ZPR
 Débarquement professionnel
 — Zone de débarquement annuelle
 - - - Zones de débarquement du 01_04 au 31_10
 - - - Extrémités zones de débarquement
 - - - Limite Nav 5eme catégorie

Sources : DDTM 33 - SEPANSO - PNMB
Référentiels : Fond de plan 16/11/2024

Répartition des usages le long de la côte de Lège-Cap Ferret

Arrêté n°2025/017 du 26 février 2025 (préfet maritime)

- période de validité de l'arrêté : du 1^{er} mars au 31 octobre
- élargissement de la zone réservée de l'Herbe
- création d'une zone balisée pour la plongée de 21h à 9h secteur de la Vigne



Répartition des usages le long de la côte de Lège-Cap Ferret



Les passes du bassin d'Arcachon

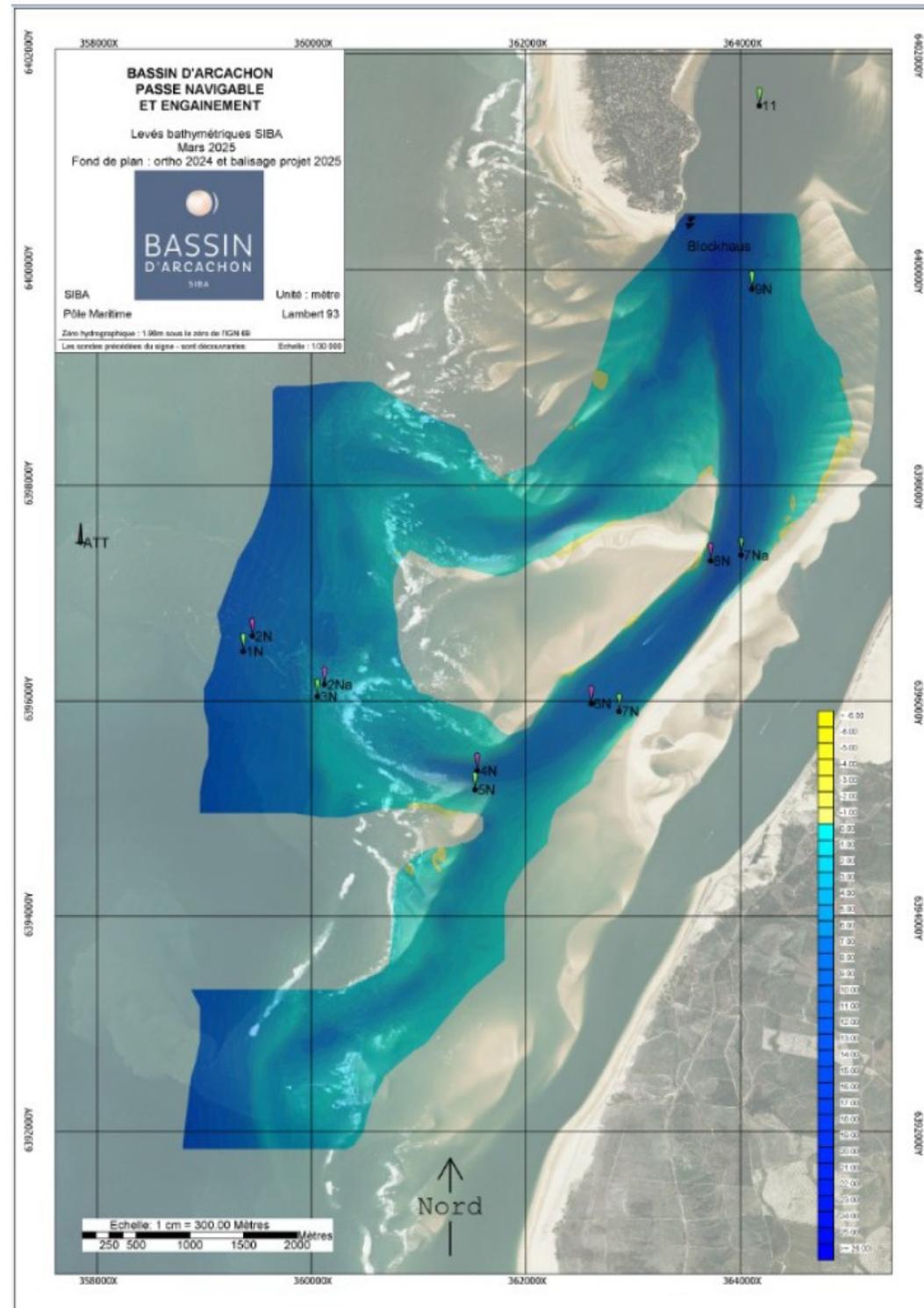
CNL le 28 mars

Bathymétrie réalisée par le SIBA

Mise en place du balisage du 7 au 9 avril

- Repositionnement de la 5N impossible – déradée de 600m au 145°
- Balise 3N déradée – elle se situe maintenant à proximité de la 5N
- Balise 2N échoué dans la RRN du banc d'Arguin – discussion avec la réserve pour intervention

Vigilance lors du passage des passes – maintenir l'intérieur du virage



5. Information de l'utilisateur

Les journées « sécurité en mer »

Effort porté sur les règles de navigation dans les 300m, les moyens de diffusion de l'alerte (196 notamment) , la vigilance du matériel, la météo et les réglementation particulières relatives aux AMP ainsi qu'au respect de la quiétude de la faune.

- 2024 : 2 sur le bassin et 1 sur l'estuaire

- Participation de la SNSM à des fins de communication

- Unités de contrôle invitées : BN, BSL

PNMBA et RNN Arguin (sur le bassin)

PNMEG et DIRM – IRIS (sur l'estuaire)

Sémaphores

Douane

DREETS, DDPP, SDJES

- Communication sur les réseaux sociaux par la Préfecture maritime et embarquement de journalistes avec les unités

- Distribution des QR CODE du guide plaisance

Mise à jour du Guide plaisance au fil de l'eau : division 240, nouveaux arrêtés Arguin, LCF, Cazaux,...

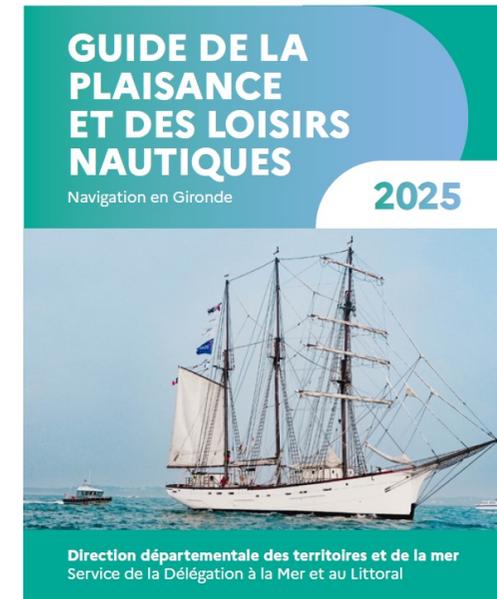
- Chaque fiche disponible sur le site internet de la préfecture
- Un QR code pour rester connecté et à jour

<https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Regles-de-navigation/Guide-de-la-plaisance-et-des-loisirs-nautiques>

La mise à jour du site internet de la préfecture de la Gironde

- Lien : www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime
- Dématérialisation des procédures administratives plaisance (PUMA) : www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier
 - * acheter ou vendre votre navire d'occasion entre particuliers
 - * faire des changements administratifs (adresse, nom du bateau)
 - * éditer une nouvelle carte.

Lien avec e-navigation



Support de communication et de sensibilisation à la réglementation

PÊCHER DURABLEMENT
En respectant les tailles minimales de capture, vous préservez la ressource et le milieu marin.
Vous participez ainsi à une pêche responsable et durable.

MESURE D'UN POISSON
La taille d'un poisson se mesure en longueur, de la pointe du museau jusqu'à l'extrémité de la nageoire caudale déployée.

MARQUAGE OBLIGATOIRE
Par un arrêté du 17 mai 2011, tout pêcheur en mer dans le cadre de son loisir a l'obligation de marquer les poissons capturés dès leur mise au sec.

CHINCHARD (Coastut)
MAQUEREAU
DORADE royale ou grise
SAR commun SOLE
BAR moucheté MULET
BAR commun un poisson par pêcheur et par Jour
MAIGRE

DDTM de la Gironde

EDITION 2024

EN CAS D'URGENCE EN MER

CONTACTER LE CROSS

VHF : Canal 16

Téléphone : 196



N° Immatriculation du bateau

05 54 69 21 23

Plaisance
Sans RDV tous les matins de 9h à 12h

Guide de la plaisance et des loisirs nautiques

DDTM
5 quai du capitaine allègre
BP 80142
33311 Arcachon cedex

www.gironde.gouv.fr

Édition 2025

Pour une pêche à pied respectueuse de l'environnement

- Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche
- Ne pêchez que ce que vous êtes certain de consommer
- Laissez les femelles de crustacés portant des œufs
- Ne retournez pas les pierres
- Faites le tri de votre pêche au fur et à mesure sur le lieu de prélèvement
- Prélèvement des coquillages 3 litres par jour et par personne

Crevette grise
Palourde japonnaise
Moule - Pétoncle
Praire
Bouquet - Crevette rose
Etrille
Coque : 2,7 cm
Couteau
Araignée (6 par jour et par personne)
Tourteau
Palourde japonnaise 3,5 cm

TAILLES MINIMALES

EN CAS D'URGENCE EN MER
CONTACTER LE CROSS
VHF : Canal 16 Téléphone : 196

PRÉFET DE LA GIRONDE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE DE LA PLAISANCE ET DES LOISIRS NAUTIQUES

NAVIGATION EN GIRONDE

www.gironde.gouv.fr
/Politiques-publiques
/Mer-littoral-et-securite-maritime
/Regles-de-navigation
/Guide-de-la-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

Merci de votre attention



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexes

Lac de Cazaux

Cazaux - Sanguinet

Pour plus d'information consulter :

- www.latestedebuch.fr/demarches-services/nautisme/reglementation-nautisme

- www.ville-sanguinet.fr/Sanguinet/Culture-associations-loisirs/Navigation-et-ports-de-plaisance/Reglementation-generale

Réglement	Arrêté interpréfectoral Plan d'eau Cazaux Sanguinet du 25 janvier 2024.
Règles spéciales	Zone militaire interdite à la baignade et à la navigation à l'exception des WE (du vendredi 18h30 au lundi 8h00) et jours fériés, sauf dispositions contraires de la base. Navigation interdite de nuit : - à l'intérieur du polygone du champs de tir de la base militaire - dans la partie landaise - dans la partie girondine durant la période de chasse au gibier d'eau. En dehors de cette période, la navigation est autorisée 2h après le coucher du soleil.
Kite surf/planche à voile	Uniquement dans les zones balisées et autorisées.
Ski nautique	Dans la partie girondine : uniquement dans la zone balisée et autorisée par la commune de La Teste. Dans la partie landaise : sur l'ensemble du plan d'eau, sauf bande de rives et chenaux traversiers.
Véhicules Nautiques à Moteur	Interdit, sauf certaines zones comprises dans la partie landaise du lac, du lundi au jeudi de 15h à 19h uniquement.
Bateaux à moteur	Autorisé, à l'exclusion des zones où la pratique est réservée à une activité nautique.
Kayak, paddle et canoë	Autorisé.
Limites générales de vitesse	<u>Zone bande de rive</u> : 5 km/h.

Guide Plaisance

www.gironde.gouv.fr

Étang de Cazaux et de Sanguinet Règlementation de la navigation de plaisance Schéma directeur

